



DEPARTEMENT DE LA VIENNE
ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

**DELIBERATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
25 MARS 2025
CAISSE DES ECOLES**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, le CCAS légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Thuré, salle de réunion.

Date de la convocation : 19/03/2025

Etaient présents : Dominique CHAINE, Paulette POUPIN, Céline VRILLAC, Bertrand FRAPPE, Maryline CUNHA RIBEIRO, Alain PEAN, Michelle VAUCELLE, Frédérique LEDOUX, Maryse MANCEAU.

Etaient représentés :

Etaient absents et non représentés : Marie-Paule TIFFAULT, Sylvie GIRARD.

Secrétaire de séance : Paulette POUPIN.

2025-03 – CAISSE DES ECOLES – BUDGET PRIMITIF 2025 ET FONGIBILITÉ DE CREDITS

Après avoir entendu le rapport de M. le président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612- 20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'instruction M57 simplifiée abrégée (-3 500 habitants) ;

VU le projet de budget primitif pour la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2025 ;

VU le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2024,

VU la délibération décidant l'affectation des résultats 2024 ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse dont la fongibilité des crédits. L'exécutif a désormais la faculté, s'il en est autorisé par l'assemblée délibérante de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section (à l'exclusion des crédits relatifs

086-268600903-20250325-2025_03-Del
Reçu le 26/03/2025

aux dépenses de personnel, qui nécessite une délibération modificative).
Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Le Conseil de la caisse des écoles, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles comme suit :

En section de fonctionnement :

	Montants votés
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	578 607.41 €

	Montants votés
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	578 607.41 €

En section d'investissement :

	Montants votés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 955.37 €

	Montants votés
RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 955.37 €

- **PRECISE** que le budget primitif 2025 du budget de la Caisse des Ecoles est adopté avec reprise des résultats de l'année 2024 au vu du compte administratif et du compte de gestion 2024 et de la délibération d'affectation du résultat adoptée lors de cette même séance.

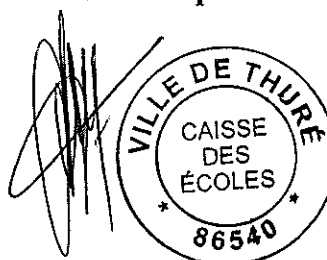
- **AUTORISE** le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Votants	6
Pour	6
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations
du conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Thuré.

Fait à Thuré le **26 MARS 2025**

**Le Président,
Dominique CHAINE**



AR Prefecture

086-268600905-20250325-2025_03-DE
Reçu le 26/03/2025